

\* Lizerna Perox

Date de révision: 29.05.2015

# 8770116223

Version : 3 / FR

: MA-214

Date d'impression: 12.06.15

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit****Nom commercial**

Lizerna Perox

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/mélange**

agents de blanchiment oxygénés

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

BÜFA Reinigungssysteme

GmbH &amp; Co. KG

August-Hanken-Str. 30

26125 Oldenburg

No. de téléphone +49 441 9317 0

No. Fax +49 441 9317 100

Service émetteur / Department product safety / +49 441 9317 108

téléphone

Adresse email: produktsicherheit-rs@buefa.de

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Giftzentrale Göttingen: +49 551 19 240

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (règlement (CE) no 1272/2008)**

Ox. Liq. 2	H272
Acute Tox. 4	H302
Acute Tox. 4	H332
Skin Corr. 1A	H314
Eye Dam. 1	H318
STOT SE 3	H335
Aquatic Chronic 1	H410

**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008****Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation

**Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes

\* Lizerna Perox

Date de révision: 29.05.2015

# 8770116223

Version : 3 / FR

: MA-214

Date d'impression: 12.06.15

P221	nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles...
P261 P280.2	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)**

contient Acide peracétique;Peroxyde d'hydrogène en solution

**2.3. Autres dangers**

Le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Composants dangereux****Peroxyde d'hydrogène en solution**

No. CAS	7722-84-1	No. EINECS	231-765-0
Numéro d'enregistrement	01-2119485845-22-XXXX		
Concentration	>= 25	< 29	%

Ox. Liq. 1	H271
Acute Tox. 4	H332
Acute Tox. 4	H302
Skin Corr. 1A	H314
STOT SE 3	H335
Aquatic Chronic 3	H412

**Acide acétique**

No. CAS	64-19-7	No. EINECS	200-580-7
Concentration	>= 5	< 10	%

Skin Corr. 1A	H314
Flam. Liq. 3	H226

**Acide peracétique**

No. CAS	79-21-0	No. EINECS	201-186-8
Numéro d'enregistrement	01-2119531330-56-XXXX		
Concentration	>= 3	< 5	%

Flam. Liq. 3	H226
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410
Skin Corr. 1A	H314
Acute Tox. 4	H302
Acute Tox. 4	H312
Org. Perox. D	H242

\* Lizerna Perox

Date de révision: 29.05.2015

# 8770116223

Version : 3 / FR

: MA-214

Date d'impression: 12.06.15

Acute Tox. 4

H332

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. Appeler aussitôt un médecin.

**En cas de contact avec la peau**

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

**En cas de contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, rincer sous un fort courant d'eau ou à l'aide d'une solution oculaire. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

**En cas d'ingestion**

Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'information disponible

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'information disponible

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Eau pulvérisée, Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

**Moyens d'extinction non-appropriés**

Produits extincteurs en poudre, Dioxyde de carbone, Jet d'eau

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dans le cas d'un incendie environnant, montée de la pression et risque d'éclatement possibles. Favorise l'inflammation des matières combustibles.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Élimination".

**6.4. Référence à d'autres sections**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

\* **Lizerna Perox**

Date de révision: 29.05.2015

# 8770116223

Version : 3 / FR

: MA-214

Date d'impression: 12.06.15

Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipients de stockage.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Produit non combustible mais capable néanmoins d'entretenir le processus de la combustion.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Prévoir un sol résistant aux acides. Prévoir la ventilation des récipients.

Ne pas stocker avec des matières combustibles. Ne pas stocker avec des textiles. Ne pas stocker en commun avec: Agents réducteurs, Bases

Classe de stockage 5.1B Des matières inflammables  
d'après TRGS 510

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition

##### Acide acétique

Liste	VLEP		
Valeur limite à courte terme	25	mg/m <sup>3</sup>	10 ppm(V)
Limitation maximale; Résorption de l'épiderme / sensibilisateur; Groupe du risque pendant la grossesse: Etablie le : 2005; Remarque : FT: 24			

##### Peroxyde d'hydrogène en solution

Liste	VLEP		
Valeur	1,5	mg/m <sup>3</sup>	1 ppm(V)
Limitation maximale; Résorption de l'épiderme / sensibilisateur; Groupe du risque pendant la grossesse: Etablie le : 2005; Remarque : FT: 123			

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

#### Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Appareil de protection respiratoire autonome. En cas de brève exposition, appareil filtrant avec filtre B

#### Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques  
Matériau approprié nitrile  
Temps de pénétration 480 min

#### Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

#### Protection du corps

Vêtement de protection imperméable

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
Couleur	incolore
Odeur	piquante
valeur pH	
Valeur	env. 3

\* **Lizerna Perox**

Date de révision: 29.05.2015

# 8770116223

Version : 3 / FR

: MA-214

Date d'impression: 12.06.15

Concentration/H <sub>2</sub> O	1	%
<b>Point d'éclair</b>		
Valeur	> 73	°C
<b>Densité</b>		
Valeur	env. 1,11	kg/l
<b>Hydrosolubilité</b>		
Remarque	miscible	
<b>Viscosité</b>		
Valeur	env. 10	s
méthode	DIN 53211 4 mm	

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Les produits de décomposition gazeux provoquent une surpression dans les conteneurs hermétiquement fermés.

**10.2. Stabilité chimique**

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Les produits de décomposition gazeux provoquent une surpression dans les conteneurs hermétiquement fermés. Réagit au contact des impuretés.

**10.4. Conditions à éviter**

Ne pas fermer hermétiquement le récipient.

**10.5. Matières incompatibles**

Réactions avec les alcalis et les métaux. Réagit au contact des substances combustibles.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Oxygène, Eau

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires.

**Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	177	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

**Toxicité aiguë par voie orale****Peroxyde d'hydrogène en solution**

Espèces	rat		
DL 50	1190		mg/kg

**Acide peracétique**

Espèces	rat		
DL 50	9	à	203 mg/kg

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée**

ATE	> 10.000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée****Peroxyde d'hydrogène en solution**

Espèces	lapin		
DL 50	> 2000		mg/kg

**Acide peracétique**

\* **Lizerna Perox**

Date de révision: 29.05.2015

# 8770116223

Version : 3 / FR

: MA-214

Date d'impression: 12.06.15

Espèces	lapin		
DL 50	1100		mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation**

ATE	35,6		mg/l
-----	------	--	------

Administration/Forme méthode	Vapeurs		
	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		

ATE	4,9		mg/l
-----	-----	--	------

Administration/Forme méthode	Poussières/Brouillards		
	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		

**Toxicité aiguë par inhalation****Acide peracétique**

Espèces	rat		
CL 50	76	à	241 mg/l

Durée d'exposition	4	h	
--------------------	---	---	--

**Corrosion/irritation cutanée**

Corrosion de la peau et des muqueuses.

**lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Risque de lésions oculaires graves.

**sensibilisation**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**

évaluation Peut irriter les voies respiratoires.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Substance de référence	Acide peracétique		
Espèces	truite arc-en-ciel ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> )		
CL 50	0,9	à	2,0 mg/l
Durée d'exposition	96	h	

**Toxicité pour les poissons****Peroxyde d'hydrogène en solution**

Espèces	Pimephales promelas		
CL 50	16,4		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Espèces	truite arc-en-ciel ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> )		
CL 50	38,5		mg/l

Durée d'exposition	7	d	
--------------------	---	---	--

**Acide peracétique**

Espèces	truite arc-en-ciel ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> )		
CL 50	0,9	à	2,0 mg/l

Durée d'exposition	96	h	
--------------------	----	---	--

**Toxicité pour les daphnies**

Substance de référence	Acide peracétique
------------------------	-------------------

\* **Lizerna Perox**

Date de révision: 29.05.2015

# 8770116223

Version : 3 / FR

: MA-214

Date d'impression: 12.06.15

Espèces	Daphnia magna			
CE50	0,5	à	1,0	mg/l
Durée d'exposition	48	h		

**Toxicité pour les daphnies****Peroxyde d'hydrogène en solution**

Espèces	Daphnia magna			
CE50	2,4			mg/l
Durée d'exposition	48	h		

**Acide peracétique**

Espèces	Daphnia magna			
CE50	0,5	à	1,0	mg/l
Durée d'exposition	48	h		

**Toxicité pour les algues**

Substance de référence	Acide peracétique			
Espèces	Selenastrum capricornutum			
CE50	0,18	à	1,0	mg/l
Durée d'exposition	48	h		

**Toxicité pour les algues****Peroxyde d'hydrogène en solution**

NOEC	0,63			mg/l
Durée d'exposition	72	h		

**Acide peracétique**

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata			
CE50	0,18	à	1,0	mg/l
Durée d'exposition	48	h		

**Toxicité pour les bactéries**

Absence de données toxicologiques.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

**Peroxyde d'hydrogène en solution****12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**Comportement dans les stations de traitement des eaux usées**

Le produit est un acide. Avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

\* Lizerna Perox

Date de révision: 29.05.2015

# 8770116223

Version : 3 / FR

: MA-214

Date d'impression: 12.06.15

**Emballages contaminés**

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

**SECTION 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre ADR/RID****14.1. Numéro ONU**

UN 3149

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

PEROXYDE D'HYDROGÈNE ET ACIDE PEROXYACÉTIQUE EN MÉLANGE, STABILISÉ

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe 5.1(8)

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage II

Code de restrictions en E

tunnels

**Transport maritime IMDG/GGVSee****14.1. Numéro ONU**

UN 3149

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

HYDROGEN PEROXIDE AND PEROXYACETIC ACID MIXTURE, STABILIZED

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe 5.1

Le danger secondaire 8

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage II

EmS F-H, S-Q

**SECTION 15: Informations réglementaires****Composants (règlement (CE) no 648/2004)****15 % ou plus, mais moins de 30 %:**

agents de blanchiment oxygénés

**prescriptions nationales de la Suisse**

OFSPT-No. 2361409

**COV**

COV (CE) 0 %

**Autres informations**

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

**SECTION 16: Autres informations****mentions de danger H-de la rubrique 3**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



\* **Lizerna Perox**

Date de révision: 29.05.2015

# 8770116223

Version : 3 / FR

: MA-214

Date d'impression: 12.06.15

**catégories de danger CLP de la rubrique 3**

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Org. Perox. D	Peroxyde organique, Types D
Ox. Liq. 1	Liquide comburant, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., Catégorie 3

**abréviations**

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: Very persistent and very bioaccumulative

**Informations complémentaires**

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.